

Déclaration préalable SNUipp-FSU

CAPD du 2 juillet 2020

Ecole d'un seul homme ou école de toutes et tous

La crise sanitaire a impacté l'école et impactera aussi son avenir. La période de confinement a mis en évidence l'impéritie d'un ministère qui, malgré nombre de déclarations médiatiques souvent immédiatement contredites, a prôné une "continuité pédagogique" qu'il n'était pas en mesure de faire assurer. Le déconfinement a été l'occasion d'injonctions paradoxales qui imposaient des mesures sanitaires draconiennes tout en laissant croire que les conditions d'un retour massif à l'école étaient remplies. Cela a entraîné des pressions de la hiérarchie qui ont exposé les enseignant-es aux risques psycho-sociaux et les ont mis en porte-à-faux face aux parents.

Plutôt que de fausses promesses médiatiques, c'est d'un plan d'urgence dont l'école a besoin. Il doit se préparer dès maintenant avec celles et ceux qui font l'école tous les jours et qui savent ce dont les élèves ont besoin pour retrouver le chemin des apprentissages. Cette école de demain ne sera possible qu'avec des mesures concrètes comme la diminution drastique des effectifs en classe, le développement des RASED et du dispositif « plus de maîtres », de meilleures conditions d'exercices des personnels...

Droits des personnels

Concernant les personnels, le SNUipp-FSU les a accompagnés et défendus tout au long de cette période de confinement et de déconfinement. Il est intervenu pour que le protocole réponde le plus possible à la sécurité sanitaire des personnels.

Il demande la reprise des négociations pour obtenir une revalorisation substantielle, indiciaire et inconditionnelle des salaires pour toutes et tous, le versement d'une prime d'équipement à tous et une amélioration des conditions de travail et plus largement exige l'abandon formel de la réforme des retraites et la suppression de la loi de transformation de la Fonction publique qui la met à mal. D'autant que l'importance des CHS-CT a été réaffirmée, comme lieux d'interpellation, de bilan et d'expression de la souffrance des personnels.

Un véritable paritarisme doit être restauré, le rôle des élu-es du personnel doit être rétabli. Dans le cadre de l'accompagnement et la défense des droits des personnels, leurs représentants doivent avoir accès aux documents collectifs permettant de remplir leurs missions d'élu-es, particulièrement dans le cadre de la mobilité et de la gestion des personnels.

Le SNUipp-FSU interpelle le ministère pour une amélioration rapide du dialogue social à l'échelon local et national.

Direction et fonctionnement de l'école

Dans la période actuelle, les directeurs et directrices d'école sont particulièrement sollicités et jouent encore davantage un rôle essentiel pour assurer le bon fonctionnement de l'école, dans le cadre réglementaire actuel et malgré les tentatives du ministère de passer outre. Depuis de nombreuses années, le SNUipp-FSU a avancé des propositions concrètes pour améliorer leurs conditions de travail et mieux reconnaître la fonction. Loin de répondre de manière satisfaisante aux urgences exprimées, la proposition de loi visant à créer une « fonction de directeur d'école », dégraderait le fonctionnement de l'école et les conditions de travail de l'ensemble des personnels et contribuerait au renforcement du nouveau management public.

Le chantier ministériel à l'arrêt doit reprendre dans les meilleurs délais pour répondre véritablement aux besoins de temps, d'allègement des tâches, de formation...

Formation initiale

Les conditions de formation des stagiaires, déjà insatisfaisantes en temps ordinaire, ont été une nouvelle fois dégradées pendant le confinement avec une disparité dans les cours à distance, les évaluations mises en place, le mi-temps en responsabilité...

Le SNUipp et la FSU demandent un accompagnement et une formation renforcés, par des stages de formation continue longs, sur temps de travail et remplacés pour leur première année en tant que titulaire.

Pour les futures lauréates du CRPE 2020, un oral de titularisation au printemps 2021 alourdirait une année déjà bien chargée. Le SNUipp-FSU dénonce cette mesure comme le flou dans lequel se trouvent les candidates quant à la possibilité de passation des épreuves dans plusieurs académies.

Le SNUipp-FSU exige que les places au CRPE 2020 soient abondées afin que les 1248 postes supplémentaires soient attribués à des fonctionnaires stagiaires et non à des contractuels et revendique l'ouverture d'une liste complémentaire pour continuer à pourvoir les postes à l'automne.

AESH, les poches vides comme ultime mépris

Avec un ordre du jour consacré au temps de travail et aux rémunérations, la cinquième réunion, du comité de suivi des AESH installé par le ministère de l'Éducation nationale, était l'une des plus attendues. Depuis l'arrivée des premiers auxiliaires de vie scolaire, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission marquée par la précarité avec des temps de travail très faibles et des rémunérations parmi les plus basses de la Fonction publique. Les éléments de constat établis par le ministère sont pourtant sans appel. La quotité de travail imposée aux AESH est en moyenne de 62% et les temps incomplets constituent la règle. De même, la rémunération moyenne se situe au niveau de l'indice plancher fonction publique, ce qui révèle l'absence d'évolution des rémunérations alors même que des AESH exercent depuis de nombreuses années. Avec un salaire moyen de 770 euros nets, les AESH sont pour la plupart condamnés à cumuler plusieurs emplois pour pouvoir vivre décemment. Sur cette base objective, et malgré ce qui avait été annoncé en février, le ministère n'a pas pour autant envisagé les leviers qui permettraient de sortir de cette spirale de précarité. La seule réponse apportée a consisté à dire qu'aucun arbitrage n'avait été pris, notamment budgétaire. Les AESH présentes à cette réunion ont subi – une nouvelle fois – le mépris d'un ministère qui ne veut pas mettre la main à la poche malgré l'urgence. A l'heure où le gouvernement débloque des milliards pour soutenir les entreprises pendant la crise, qu'un troisième projet de loi de finances rectificative est en cours, l'avenir de 100 000 agents et agentes de la Fonction publique, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, importe peu.

Changement de grade – Promotion à la hors classe

Ainsi, pour la dernière fois selon le calendrier arrêté en application de la loi sur la transformation de la fonction publique d'août 2009, la CAPD est convoquée pour examiner les promotions à la hors classe.

Or, derrière l'appréciation finale de l'IA-DASEN, il y a souvent la cuisine de l'administration : application de quotas absurdes, arrangements sur la prévalence de certaines fonctions aux yeux de la hiérarchie... Malgré nos multiples demandes, vous avez toujours refusé de communiquer les critères et le processus de formation de cet avis.

Et pour cause : rien de bien méthodologique derrière cela, évaluations approximatives, et surtout une tendance qui se confirme : plus proche on est de l'encadrement, des inspecteurs, de la DSDEN, plus on se rapproche de la promotion...

Rien de nouveau sous le soleil en vérité, cela a toujours été le cas, c'est pourquoi le SNUip-FSU a toujours revendiqué l'avancement de tous au meilleur rythme pour éviter que la classe des cadres ne préempte les promotions, sans contrôle, sur la base d'un pseudo mérite qu'elle prétend évaluer tout en refusant d'en communiquer les procédures.

L'administration de la république est malade. La réforme de l'état doit Etre celle de la haute fonction publique et de la hiérarchie qui appliquent les préceptes d'une idéologie managériale fournie clé en main par les technocraties ministérielles et dont la crise a confirmé l'incurie dans l'anticipation et la gestion au quotidien.